



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Incendies dans les installations de gestion de déchets

Nicolas FATH

Chargé de mission

Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI)

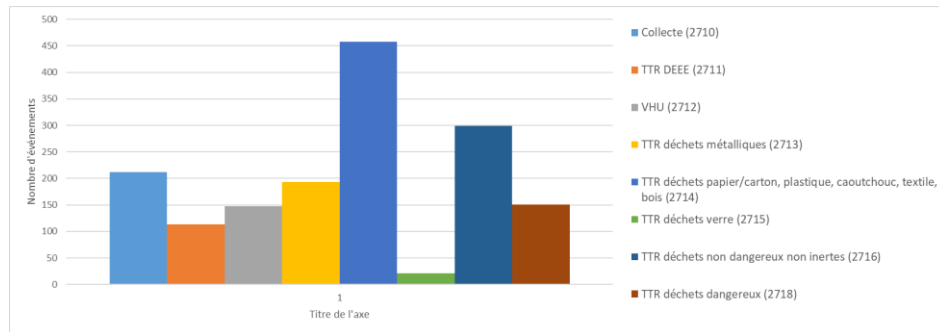
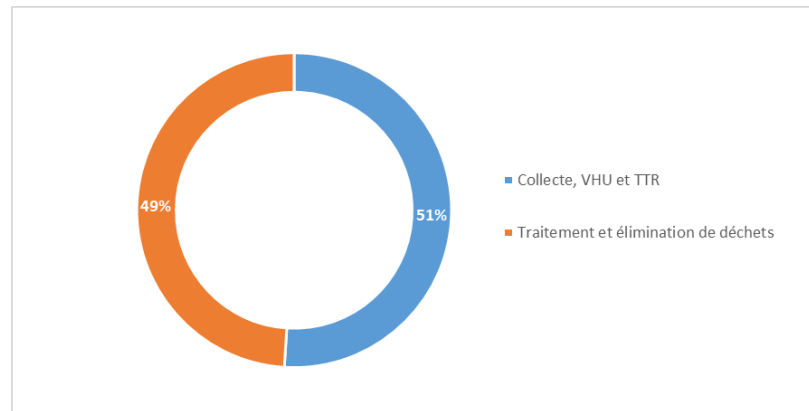
Accidentologie du secteur des déchets

NAF 38 (collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération) - Période 2020 – aujourd'hui :

- près de 25% de l'accidentologie des ICPE recensée dans la base de données ARIA (secteur le plus représenté sur la période) ;
- plus de 2300 événements (incidents et accidents) recensés dans ARIA, dont environ 19 % d'accidents (contre 33 % toutes ICPE confondues sur la période) ;
- prédominance de l'incendie: concerne environ 70 % des événements (contre environ 54 % toutes ICPE confondues sur la période).

NB: Plusieurs rubriques ICPE peuvent être enregistrées pour un même événement.

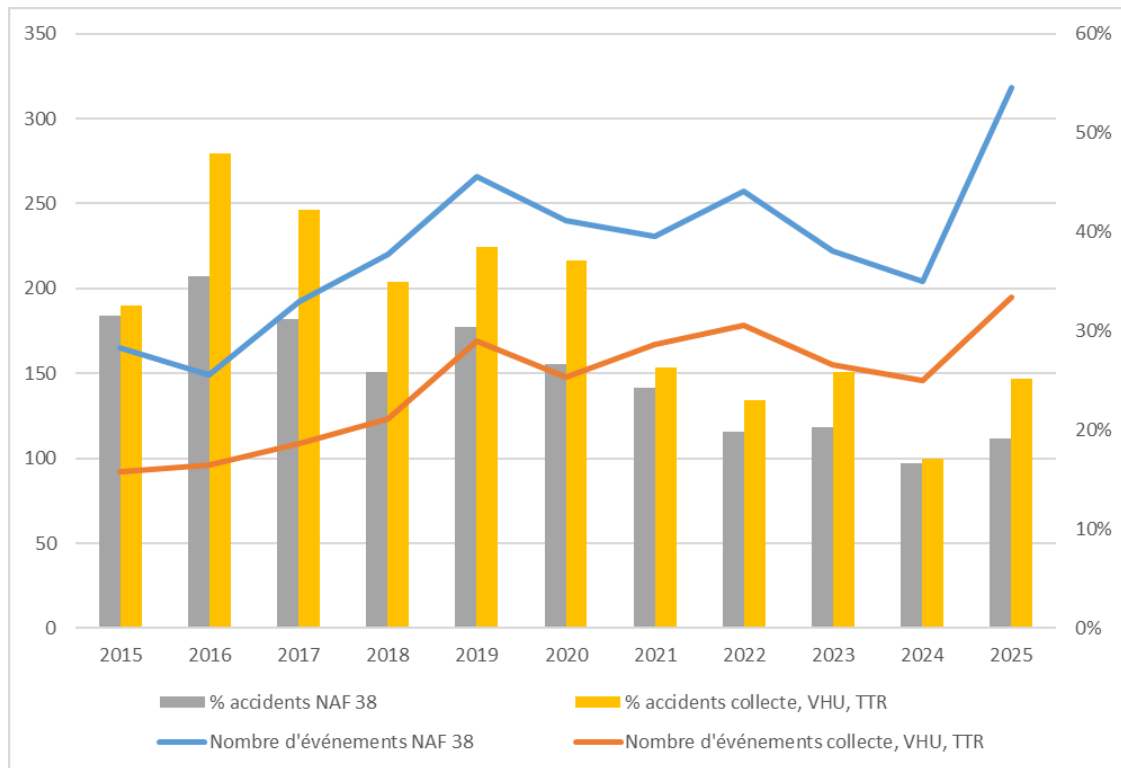
TTR : tri, transit, regroupement de déchets ;
DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques ;
VHU : véhicules hors d'usage ;



Répartition incendies NAF 38 (période 2020 – aujourd'hui)

Tendances des incendies du secteur des déchets

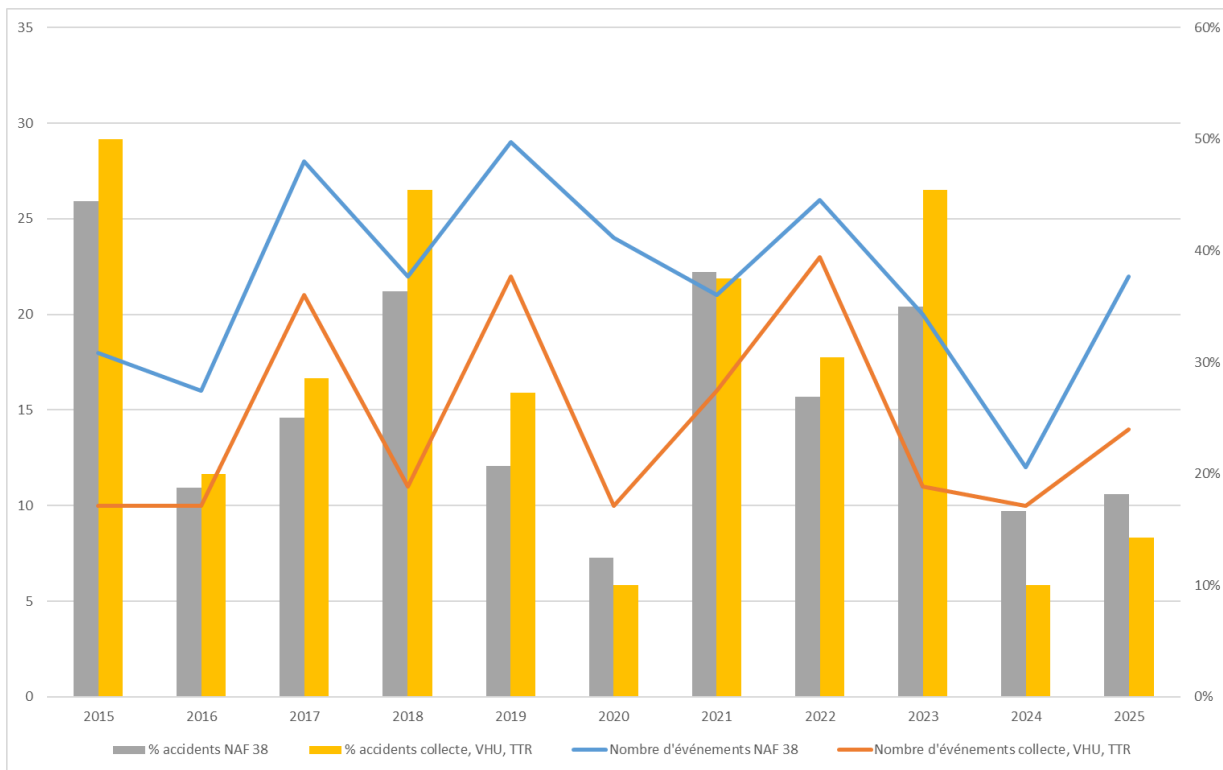
Période 2015 – 2025 (France)



- augmentation notable du nombre d'événements recensés dans ARIA sur la période 2015 – 2025
- secteur pour lequel cette augmentation est la plus importante ;
- proportion d'accidents en moyenne plus importante pour les activités de collecte, VHU et TTR ;

Tendances des incendies du secteur des déchets

Période 2015 – 2025 (Hauts-de-France)

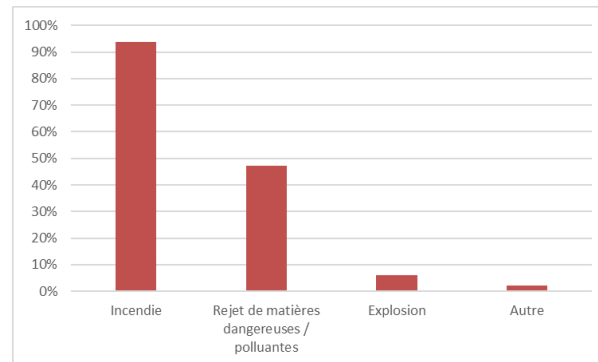


- Près de 240 événements sur l'ensemble des filières déchets (NAF 38) ;
- Près de 160 événements pour les activités de collecte, VHU et TTR ;

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd'hui)

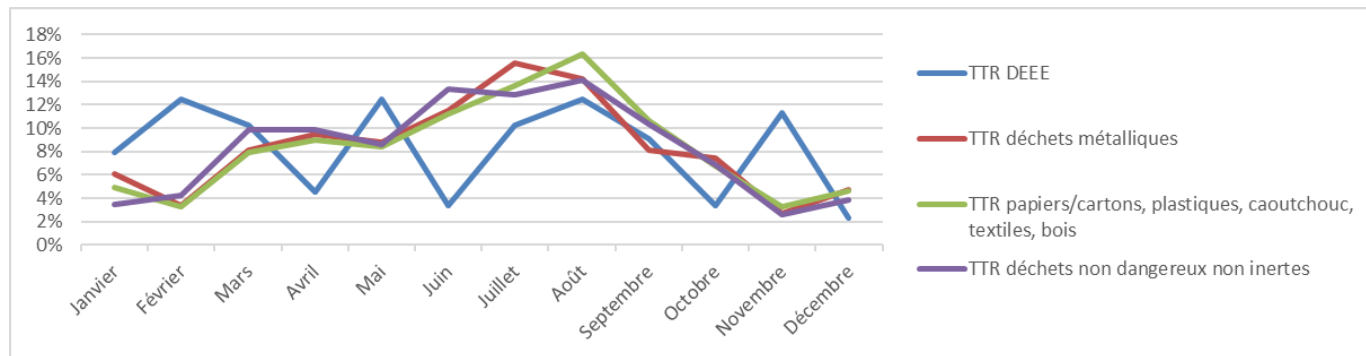
Phénomène dangereux

- prédominance particulièrement marquée de l'incendie (environ 94% des événements) ;
- rejets de matières dangereuses ou polluantes liés principalement aux fumées d'incendies ;
- explosions liées en grande partie à la présence de déchets non-conformes ;
- autres: principalement des découvertes de déchets dangereux ;



Saisonnalité des incendies sur les sites DEEE et TTR de déchets non dangereux

- occurrence plus importante d'incendies durant la période estivale ;
- saisonnalité moins marquée pour les activités de tri, transit, regroupement de DEEE ;



Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Circonstances et alerte

- plus de 30% d'événements survenus en phase d'activité réduite (nuit, week-end, jour férié, etc) ;
- près de 15% d'événements survenus au cours d'opérations physiques (broyage, pressage, vidange, etc) ;
- alerte donnée par des personnes extérieures dans plus de 10% des cas ;
 - ✓ *importance de la bonne implantation, de l'adéquation et de la maintenance des dispositifs de détection et de transfert d'alarme ;*
 - ✓ *nécessité de mise en place de mesures renforcées durant les périodes d'activités réduites ;*



ARIA 65474 – Incendie centre de tri déchets collecte sélective
(source photo: SDIS 54)



ARIA 63814 – Incendie centre de regroupement et transfert déchets
collecte sélective (source photo: SDIS 54)

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Difficultés d’intervention - relevées dans plus de 10% des événements :

- difficultés d’accès au site ou au lieu sinistré (portes ou portail fermés, volumes de déchets trop importants, etc) ;
- difficultés d’approvisionnement en eau (sous-dimensionnement, absence de réserve ou poteau incendie, défaut entretien, etc) ;
- absence de responsable sur site (difficulté d’accès, manque d’informations pour mener l’intervention, etc) ;
 - ✓ *identification des rôles (avec indication dans la procédure incendie) en cas d’événements en dehors des heures d’ouverture ;*
 - ✓ *dégagement des voies de circulation (équipements, tas de déchets, etc) ;*
 - ✓ *veiller au bon dimensionnement et à la disponibilité de la réserve incendie (ou possibilité de raccordement) ;*
 - ✓ *concertation préalable avec les services de secours ;*

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Capacité et conditions d’entreposage

- conditions de sur-entreposage pointées dans plusieurs événements ;
- potentiel obstacle physique à l’intervention des services de secours ;
- potentiel facteur aggravant de l’incendie (propagation du sinistre) ;

✓ *bon entretien du site ;*

✓ *recourir le plus possible à l’ilotage, limiter la hauteur des tas, etc ;*

✓ *anticiper le risque de sur-entreposage ;*

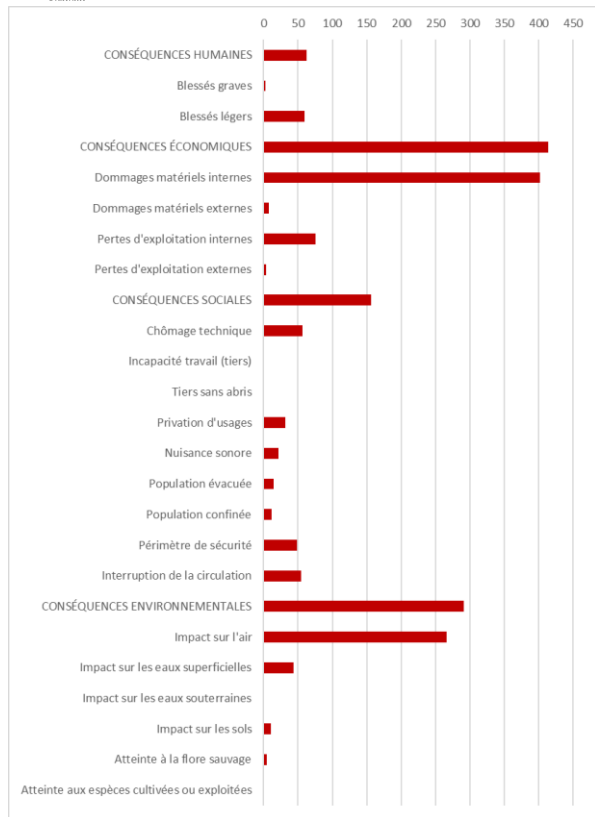


ARIA 64152 : Incendie centre TTR déchets de bois
(source photo: SDIS 78)



ARIA 61522 : Incendie centre TTR DEEE
(source photo: SDIS 39)

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)



Conséquences humaines : des blessés liés principalement à l'inhalation de fumées (salariés et personnels de secours) ;

Conséquences économiques : principalement des dommages matériels internes, pouvant aller jusqu'à des destructions de bâtiments (représente environ 20 % des cas) ;

Conséquences environnementales : liées principalement aux fumées d'incendie et/ou aux eaux d'extinction non confinées.

✓ *veiller au bon dimensionnement et à la disponibilité des dispositifs de confinement ;*

✓ *pour aller plus loin: flash confinement des eaux d'extinction, BARPI, 2024 ([lien](#))*

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Causes premières - renseignées dans environ 70% des événements enregistrés

Déchets non-conformes

- plus de 50% des événements pour lesquels une perturbation est renseignée ;
 - liés principalement à l’orientation de déchets vers une filière inappropriée (principalement batteries lithium) ;
 - implication reste souvent difficile à démontrer (supposée dans plus de 60% des cas) ;
 - événements pouvant survenir aussi bien lors de :
 - phases d’entreposage (départs de feu différés suite à un choc, incompatibilité, court-circuit, etc) ;
 - opérations spécifiques (broyage, déchargement, etc) ;
- ✓ sensibiliser les apporteurs de déchets ;*
✓ renforcer le contrôle des déchets entrants (procédure dédiée, formation et sensibilisation du personnel, etc) ;
✓ renforcer les contrôles dans les déchets entreposés (contrôles de points chauds réguliers, avant la fin de poste, etc) ;
✓ réaliser les opérations spécifiques (broyage, etc) à l’écart des zones d’entreposage ;
✓ isoler les refus de tri ;

Focus sur les risques associés aux batteries lithium

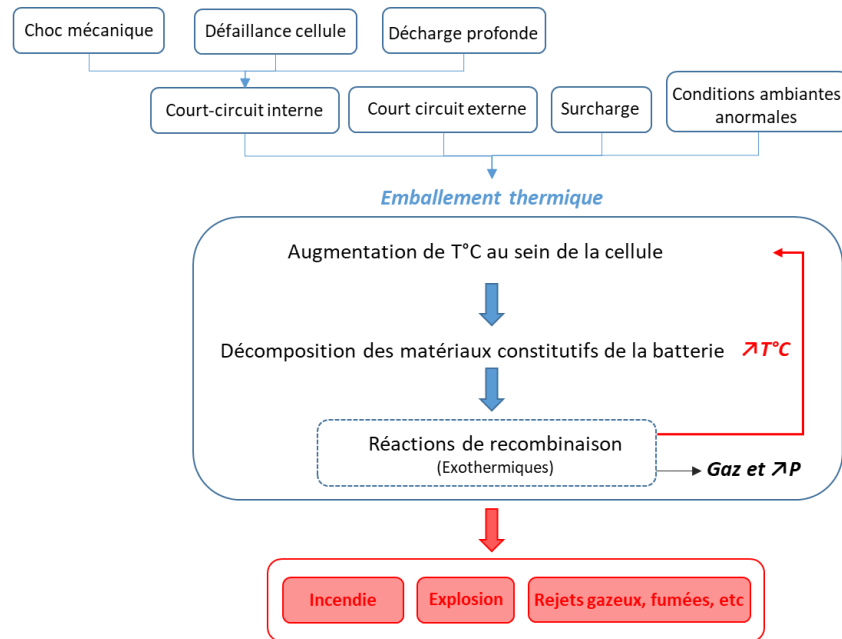


Schéma de principe de l'emballement thermique d'une batterie lithium
(source: BARPI)

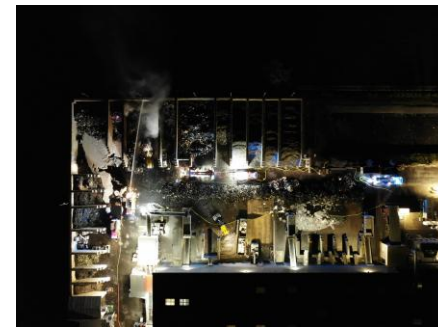
Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Pertes de contrôle de procédé

- environ 25% des événements pour lesquels une perturbation est renseignée ;
- échauffements d’équipements et/ou de déchets ;
- bourrages presses, convoyeurs, etc
 - ✓ *dispositifs de détection et d’extinction à proximité des broyeurs, presses, etc ;*
 - ✓ *veiller au bon entretien et au nettoyage régulier des équipements ;*
 - ✓ *surveillance des déchets après broyage ;*

Agressions externes

- plus de 15% des événements pour lesquels une perturbations est renseignée ;
- majoritairement liées aux fortes chaleurs et au vent ;
- peuvent constituer un facteur aggravant ;
 - ✓ *renforcement de certaines mesures en cas d’épisode de fortes chaleurs ;*
 - ✓ *enregistrement des données météorologiques et suivi des prévisions ;*



ARIA 61952 - Incendie centre TTR DEEE
(source photo: SDIS 03)



ARIA 65042 - Incendie centre TTR déchets
métalliques (source photo: SDIS 50)

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Interventions humaines non ou mal effectuées

- travaux par points chauds ;
- vérifications insuffisantes à la réception ;
- défaillance gardiennage, télésurveillance, etc ;

- ✓ *veiller au bon encadrement des travaux par points chauds ;*
- ✓ *pour aller plus loin : flash travaux par point chaud, BARPI, 2024 ([lien](#))*

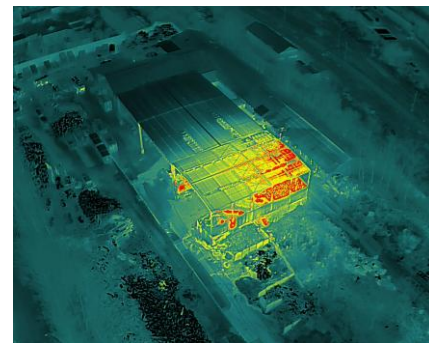
Malveillance

- plus de 5% des événements pour lesquels une perturbation est renseignée ;
- supposée dans plus de 70% des cas ;

- ✓ *entretien des clôtures ;*
- ✓ *présence d'un dispositif de type anti-intrusion ou vidéosurveillance ;*



ARIA 61357 - Incendie centre de tri déchets collecte sélective (source photo: SDIS 74)



ARIA 61237 - Incendie centre de tri déchets collecte sélective (source photo: SDIS 88)

Focus sur les activités de DEEE et tri, transit, regroupement de déchets non dangereux (période 2020 – aujourd’hui)

Causes profondes - renseignées dans moins de 15% des événements

- facteur organisationnel concerne près de 90% des événements pour lesquels une cause profonde est renseignée ;
- porte principalement sur l’organisation des contrôles, l’identification des risques, le choix des équipements et procédés et les procédures et consignes ;

Importance de renforcer la gestion du REX et l’analyse des événements :

- nécessité de mettre en œuvre une organisation dédiée au REX (collecte, analyse, mise en œuvre et suivi des mesures correctives, etc) ;
- besoins de progresser sur l’analyse des FOH (facteurs organisationnels et humains) ;
 - ✓ *Pour aller plus loin : document pédagogique FOH, BARPI, 2025 ([lien](#))*
- au-delà de la recherche des dysfonctionnements à l’origine du départ de feu, nécessité également de toujours s’interroger sur la gestion de l’événement en lui-même (y compris pour les « petits départs de feu gérés en interne ») :
 - efficacité des dispositifs de détection et d’alerte ?
 - formation et qualification du personnel à l’utilisation des moyens d’extinction internes ?
 - intervention des secours (accessibilité, moyens en eau, etc) ?
 - confinement des eaux d’extinction (capacité suffisante, identification des vannes, formation des salariés, etc) ?
 - propagation du sinistre: quels facteurs ont contribué/auraient pu contribuer à la propagation du sinistre ? etc.

Centres de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux : passage au crible du risque incendie

La gestion des déchets, secteur clé de l'économie circulaire, est confrontée à des enjeux majeurs de sécurité industrielle, en lien notamment avec le risque d'incendie. Parmi ces activités, celles liées au tri, au transit et au regroupement des déchets non dangereux se distinguent par la multiplicité des départs de feu et l'ampleur de certains événements, révélant des défis techniques et organisationnels importants afin de maîtriser ces risques.

Avec plus de 500 événements (incidents et accidents), les activités de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux représentent près de la moitié des événements du secteur des déchets recensés dans la base de données ARIA depuis 2020. On note pour ces activités une **vulnérabilité accrue à l'incendie** (environ 95% des événements), en lien notamment avec une diversité importante de **déchets**, leur **nature combustible** (papiers, cartons, plastiques, textiles, bois, emballages divers, etc.) mais également en raison de la présence de déchets non-conformes (batteries lithium, aérosols, etc.). La conjonction de ces facteurs est susceptible de mener à des **événements de grande ampleur**, notamment sur le **plan économique**. Près de 20% des événements recensés depuis 2020 font état de **destructions bâties importantes**. Concernant les mesures de prévention et de protection, ces dernières doivent prendre en compte la diversité des modes de fonctionnement de ces installations (activités réalisées en extérieur ou en intérieur, niveau de mécanisation et d'automatisation des processus, horaires de fonctionnement et périodes de fermeture, etc.) pour garantir une sécurité optimale.

ARIA 61357 – 23/10/2023 – HAUTE-SAVOIE

Peu avant 1h30, un feu se déclare dans un bâtiment de 7 900 m² destiné au tri automatisé des déchets issus de la collecte sélective. Vers 2 h, les canons à eau se déclenchent dans le hall de réception alors qu'il n'y a pas de feu dans cette zone. Alertés par un automate, les pompiers arrivent à 3h36. L'incendie se propage à la chaîne de tri puis au hall de réception. L'intervention se termine 5 jours plus tard. Le bâtiment est détruit, pour des dommages matériels estimés à 36 M€. L'exploitation était arrêtée depuis 2 jours. L'événement serait lié à l'emballement thermique d'une batterie dans les refus de tri. Plusieurs facteurs ont contribué à l'alerte tardive et à la propagation du sinistre : la défaillance du gardien et de la télésurveillance, de l'extinction automatique ainsi que le débit insuffisant des poteaux incendie.

ARIA 64237 – 06/04/2025 – VOSGES

Vers 0h10, un feu se déclare sur un stock de 150 t de déchets issus de la collecte sélective (papier, carton, aluminium) dans un bâtiment de 2 400 m². La détection intrusion se déclenche à 0h21 et alerte la télésurveillance. Un important panache de fumées noires se dégage. À 0h50, le foyer principal est éteint. 1 000 m² du bâtiment et 200 t de déchets brûlent. Le site était à l'arrêt et inoccupé. L'incendie est lié à un acte de malveillance. À la suite de l'événement, exploitant installe des caméras infra-rouge, renforce la surveillance nocturne et réorganise les stocks de déchets à trier en flots séparés.

ARIA 64243 – 07/04/2025 – PARIS

Vers 19h35, un feu se déclare dans un bâtiment de 13 000 m² d'un centre de tri de déchets issus de la collecte sélective. Deux opérateurs interviennent à l'aide de RIA. Les pompiers interviennent à partir de 20h05. Un important panache de fumée noire se dégage. La circulation routière est interrompue sur une partie du périphérique. Le voisinage est invité à rester confiné. Le foyer principal est éteint le lendemain vers 14h30. Un opérateur est légèrement blessé. Le site est hors service, 87 personnes sont en chômage technique. 797 m² de papier/carton, 1160 m² de déchets plastiques ainsi que 45 m² de déchets métalliques brûlent. Cet événement vient durablement atteindre un peu moins de 10 % des capacités de tri de la région. Le BEA-RI effectue une enquête.

ARIA 62331 – 11/05/2024 – INDRE-ET-LOIRE

Vers 2 h, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, un départ de feu se produit sur la ligne de convoyage des corps creux. Le système de détection incendie alerte la société de télésurveillance et déclenche l'intervention responsable/exploitation ainsi que les pompiers arrivent vers 2h10. Les énergies sont coupées et la vanne de rétention des eaux d'extinction est fermée. Les secours quittent le site vers 4 h. Le site était à l'arrêt depuis 21 h. Un axe de tambour anormalement usé aurait provoqué un échauffement. Cette montée de chaleur aurait provoqué un départ de feu lent des fines présentes dans le carter.

Causes des incendies

Sur la période 2020-2025, les principales causes premières des incendies de centres de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux sont les suivantes :

- 47 % - présence de déchets non-conformes (supposée dans environ 50% des cas) ;
- 30 % - pertes de contrôle de procédé (associées notamment à des échauffements/d'équipements ou de déchets) ;
- 25 % - agressions externes (liées en particulier aux fortes chaleurs et au vent) ;
- 7 % - actes de malveillance ;
- 7 % - erreurs lors d'interventions humaines (notamment lors de travaux par point chaud).

Les causes profondes ne sont quant à elles portées à la connaissance du BARPI que dans 15 % des événements recensés. Dans plus de 90% des cas, le facteur organisationnel, et plus particulièrement la gestion des risques, est visé. Le détail montre principalement des défauts d'organisation des contrôles, d'identification des risques et de choix des équipements et procédés.

Pour aller plus loin : l'analyse des incidents et des accidents remonte aux causes profondes en recherchant les facteurs organisationnels et humains (FOH) - BARPI (2023).

Périodes de fermeture et saisonnalité

Sur la période 2020-2025, près de 30 % des événements recensés se sont produits en période de fermeture (nuit, week-end, etc.). En lien avec une détection, une alerte ainsi qu'une mise en œuvre des premiers moyens d'extinction généralement plus tardives, ces événements ont en moyenne des conséquences plus importantes (32 % d'accidents en période d'activité réduite, contre 24 % d'accidents hors période d'activité réduite).

On observe par ailleurs une saisonnalité importante de l'accidentologie. Le troisième trimestre concentre en effet près de 40 % des événements recensés.

Disponible sur ARIA WEB

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/flash/centres-de-tri-transit-regroupement-de-dechets-non-dangereux-passage-au-crible-du-risque-incendie/>

Télédéclaration

- Décret n°2025-804 du 11 août 2025, modifiant l'article R 512-69 du CE ;
- Télédéclaration obligatoire depuis le 01/01/26 ;
- Classement de l'événement dès la première déclaration de l'exploitant (en fonction de la qualité des éléments transmis) ;

Plus d'infos :

- Replay mardi de la DGPR du 09/12/25

<https://www.youtube.com/watch?v=EOrd8uSUKW0&t=19s>

- Espace sur le site ARIA avec modèle de rapport d'accident/incident :

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/en-cas-daccident/informer-linspection-des-installations-classees-dun-accident/>